



**HAL**  
open science

# Le bassin minier, paysage culturel évolutif vivant. Le paradoxe temporel derrière l'apparente uniformité spatiale ?

Camille Mortelette

► **To cite this version:**

Camille Mortelette. Le bassin minier, paysage culturel évolutif vivant. Le paradoxe temporel derrière l'apparente uniformité spatiale ?. *Temporalités : revue de sciences sociales et humaines*, 2024, pp.1-25. 10.4000/12hx5 . hal-04740952

**HAL Id: hal-04740952**

**<https://hal.science/hal-04740952v1>**

Submitted on 17 Oct 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## Le bassin minier, paysage culturel évolutif vivant. Le paradoxe temporel derrière l'apparente uniformité spatiale ?

*The Nord-Pas de Calais Mining Basin as a continuing cultural landscape. The temporal paradox behind apparent spatial uniformity?*

*La cuenca minera como paisaje cultural vivo y en evolución. ¿Una paradoja temporal tras la aparente uniformidad espacial?*

**Camille Mortelette**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/temporalites/11956>

DOI : [10.4000/12hx5](https://doi.org/10.4000/12hx5)

ISSN : 2102-5878

### Éditeur

ADR Temporalités

### Référence électronique

Camille Mortelette, « Le bassin minier, paysage culturel évolutif vivant. Le paradoxe temporel derrière l'apparente uniformité spatiale ? », *Temporalités* [En ligne], 39 | 2024, mis en ligne le 04 octobre 2024, consulté le 16 octobre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/temporalites/11956> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/12hx5>

---

Ce document a été généré automatiquement le 16 octobre 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# Le bassin minier, paysage culturel évolutif vivant. Le paradoxe temporel derrière l'apparente uniformité spatiale ?

*The Nord-Pas de Calais Mining Basin as a continuing cultural landscape. The temporal paradox behind apparent spatial uniformity?*

*La cuenca minera como paisaje cultural vivo y en evolución. ¿Una paradoja temporal tras la aparente uniformidad espacial?*

**Camille Mortelette**

---

## Introduction

« De mon point de vue, l'homme a besoin de lieux. Il a besoin d'endroits où "quelque chose s'est passé". On constate ce phénomène quand on va dans d'autres pays. Les gens, en définitive, vous conduisent là où leur histoire s'est construite »<sup>1</sup>.

Marcel Caron, ancien maire de Loos-en-Gohelle, 1995.

- <sup>1</sup> En 1996, le patrimoine industriel est qualifié de « nouveau territoire » dans un ouvrage de référence (Bergeron, Dorel-Ferré, 1996). Il serait alors un continent inédit à explorer pour les sciences humaines et sociales (SHS) qui s'en sont largement emparé depuis. Si l'histoire semble avoir eu des prérogatives en la matière, la dimension temporelle du patrimoine « allant de soi », la notion est bel et bien discutée par l'ensemble des disciplines des SHS. La timidité des géographes à embrasser la notion de patrimoine a déjà bien été montrée par ailleurs (Veschambre, 2007) et leur intérêt pour le

patrimoine industriel peut être qualifié de tardif. En effet, en accompagnement de la fermeture des usines, chantiers navals ou puits de mine, c'est d'abord la géographie économique qui s'est intéressée au processus de désindustrialisation en étudiant plutôt les pôles de conversion (Daviet, in Daumalin *et al.* 2017) que la vacance, plutôt la redéfinition des politiques publiques (Baudelle, 1994) et des jeux d'acteurs (Holz, 1988) que les bouleversements dans les manières d'habiter un ancien bassin économique. Les approches se sont pourtant diversifiées dans les années 2000 sous l'impulsion notamment de la géographie sociale et de la géographie culturelle. Rappelons que les enjeux de marquage symbolique du pouvoir et des rapports de force pour la patrimonialisation de cet héritage particulier, qui voit se rejouer des rapports de pouvoir entre classe dominante et classe subalterne, sont centraux pour ces deux champs. Aussi, ces problématiques apparaissent-elles plus ou moins fortement dans les travaux qui prennent comme entrée l'évolution des paysages industriels (Edelblutte, 2012), les démolitions et les mémoires dominées (Veschambre, 2008), l'intégration du patrimoine industriel dans des stratégies touristiques (Fagnoni, 2004) ou les mutations de l'habiter dans les villes désindustrialisées (Luxembourg, 2014). Dans ces travaux, les questions du rapport au temps, même si elles ne sont pas centrales, demeurent bien présentes. La comparaison des territoires et paysages (post)industriels avec un palimpseste, l'intérêt pour la distinction entre marques et traces, l'assimilation de la patrimonialisation à l'achèvement d'un travail de deuil ou encore les réflexions sur l'élaboration de mémoires collectives de ce qui fait désormais défaut montrent les enjeux temporels essentiels à la compréhension des particularités du patrimoine industriel. En effet, en lien avec ces enjeux de pouvoir et de rapports de force, les travaux mentionnés permettent d'interroger de manière dialogique l'effacement et la valorisation, le statique et l'évolutif, le caché et le montré, à l'échelle des anciens bassins économiques, des villes et des projets urbains dans les témoignages matériels et idéels de l'ancienne industrie. Parallèlement, la reconnaissance du patrimoine industriel est également traversée par les questions géographiques qui se posent à l'ensemble des biens patrimoniaux : extension du monument à la zone et au paysage culturel, acception de plus en plus étendue de ce qui relève du patrimoine (non seulement l'usine qui fonctionnerait comme équivalent du château ou de l'église dans sa monumentalité mais aussi le logement ouvrier ou encore les aspects plus immatériels du patrimoine comme le syndicalisme, les loisirs ouvriers, les savoir-faire liés à des métiers). De même, le caractère habité du patrimoine pose un ensemble de controverses relatives aux cohabitations, aux processus de sécurisation et d'éviction de différents types de population (Melé, 2004 ; Gravari-Barbas, 2005 ; Jacquot, 2010). Enfin, la question des échelles et de leur collision est intrinsèquement liée au concept de patrimonialisation (Gravari-Barbas, 2012, 2020).

- 2 Dans ce cadre, la patrimonialisation du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais apparaît comme exemplaire. En effet, fruit d'une mobilisation ancienne, elle a connu un point d'orgue avec la reconnaissance accordée par l'Unesco en 2012 qui a fait entrer le bassin minier comme bien patrimonial exceptionnel et universel au titre des paysages culturels évolutifs et vivants. Cette inscription – qui fait cohabiter des éléments identifiés comme prestigieux depuis les années 1990 (puisque inscrits au titre des monuments historiques) et des éléments patrimoniaux plus ordinaires (logement, infrastructures de service) au sein d'un périmètre de 4 000 hectares (18 000 avec la zone tampon) pour 353 biens dans un territoire densément peuplé et dont le paysage et l'organisation spatiale ont fortement évolué dans un laps de temps assez bref –

interroge à plus d'un titre. D'abord, elle questionne une évolution locale du rapport à l'héritage minier et ses éventuelles spécificités dans un processus non entièrement achevé de patrimonialisation<sup>3</sup> – ici, les politiques et les pratiques patrimoniales prises dans un temps long semblent scander différentes périodes qui dessinent cette évolution. Ensuite, elle invite à mener une réflexion sur ce que la catégorie d'inscription permet, d'une part, de penser en termes de régimes d'historicité (Hartog, 2003), qui désignent une manière de concevoir le temps historique et, d'autre part, de régimes de temporalités (Baschet, 2018), qui « concernent l'échelle courte du temps déployé dans les rythmes du quotidien et de la vie vécue » (*op. cit.*, p. 135). Les objets patrimonialisés permettraient de faire se répondre passé, présent et futur, et notre rapport à ces derniers dépendrait de notre manière d'envisager ces trois temporalités. De nombreux auteurs<sup>4</sup> ont tenté de caractériser ces régimes de temporalités et la façon dont ils affectaient les rapports des sociétés aux grandes superstructures (État, Église, école) mais aussi à l'espace. Les mises en patrimoine, en tant que productions socio-spatiales temporellement situées, peuvent alors être analysées comme étant soumises à des passages d'un régime global de temporalité à un autre avec des traductions et adaptations locales qui les singularisent. Dans le cas du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, la patrimonialisation Unesco des héritages miniers exprime une vision *a priori* englobante et souple de ce qui doit être légué aux générations futures *via* la catégorie « paysage culturel évolutif vivant » qui peut pourtant se heurter aux manières actuelles d'habiter ce territoire.

- 3 Cette contribution s'appuie sur un travail doctoral mené par l'auteurice entre 2013 et 2019<sup>5</sup> et sur des lectures complémentaires et réflexions menées depuis. Dans la thèse produite, le rapport aux temporalités y apparaissait de manière théorique et méthodologique. De manière théorique, en élaborant une grille d'analyse de la trajectoire territoriale du bassin minier à partir des concepts de modernité, postmodernité, hypermodernité dans une démarche qui peut rappeler celle entamée par Hélène Mélin dans un ouvrage collectif (Mélin, in Gravari-Barbas, 2005) à partir du même cas d'étude. L'intention était d'indiquer comment les évolutions du rapport au patrimoine (de sa reconnaissance à sa marchandisation) s'exprimaient et se superposaient localement. De manière méthodologique, en tentant d'identifier des points de rupture ou de bascule dans la trajectoire territoriale du bassin minier afin de montrer comment l'héritage minier pesait encore dans les pratiques et les représentations d'une diversité d'actrices et d'acteurs. Souhaitant proposer une contribution inédite, ce n'est pas la voie que j'ai choisi d'emprunter ici.
- 4 En resserrant le questionnement sur le thème des temporalités – comme échelles de temps et comme régimes temporels – confrontées à la patrimonialisation de l'héritage minier dans le bassin du Nord et du Pas-de-Calais, il est possible d'en faire émerger de trois ordres : Quelles échelles de temps de la patrimonialisation cette inscription marque-t-elle et comment s'articulent-elles aux dynamiques locales portées par des acteurs aux visions et sensibilités non homogènes ? Que révèle la notion d'évolutivité de ce paysage culturel, notion intrinsèquement temporelle, et comment s'inscrit-elle dans les régimes de patrimonialité (Gravari-Barbas, 2011), qui supposent des moments de changement, voire de bascule, dans la fabrication de patrimoines et de nos rapports à ces derniers ? Comment ces échelles de temps entrent-elles en collision avec les temporalités plus ordinaires du quotidien des habitants du territoire ? Cette contribution ne propose pas une réflexion évolutive à partir d'une question centrale mais envisage plutôt d'explorer deux pistes complémentaires dans la manière dont la

patrimonialisation Unesco du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais permet de réfléchir aux temporalités (en termes de périodes, d'abord, et en termes de régimes temporels, ensuite) et à leurs télescopes et paradoxes.

## **Du temps de la mobilisation au temps de la gestion patrimoniale : quelles collisions spatio-temporelles ?**

- 5 La mise en patrimoine de l'héritage minier est, initialement, loin de faire l'unanimité. D'abord parce que la fin même de l'activité est contestée, notamment par les syndicats, comme c'est le cas dans d'autres territoires miniers (Taiclet, 2015). Ensuite, parce que l'intention première semble être de faire table rase du passé, selon l'expression consacrée. Cette première dynamique indiquerait le peu de cas qui est fait d'un héritage qui ne serait pas encore perçu comme digne d'être légué pour le futur. Classiquement, c'est avec « la prise de conscience inquiète d'une disparition en cours » (Hartog, 2003) que la valeur de cet héritage commence à être identifiée collectivement. Néanmoins, la diversité des acteurs concernés et des initiatives menées demande une lecture fine des dynamiques patrimoniales locales. Il convient alors de revenir sur les différentes étapes de cette longue patrimonialisation en tentant de les singulariser de manière temporelle dans une logique socio-politique et géographique.

### **Acte 1. Le temps de la mobilisation patrimoniale : des dynamiques descendantes et ascendantes complémentaires ?**

- 6 Hélène Mélin et Olivier Kourchid ont bien documenté la manière dont la mobilisation patrimoniale a été à la fois ascendante et descendante dans le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais à travers des initiatives provenant d'anciens travailleurs, des municipalités, du patronat ou encore de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Les sociologues reviennent en détail dans leur article (Kourchid, Mélin, 2002) sur les rapports de force entre municipalités et Charbonnage de France (CdF), et sur les logiques ayant prévalu d'abord à la création de musées de la mine ainsi qu'à la sauvegarde des marqueurs spatiaux restants (chevalements et terrils, notamment) dans une perspective diachronique avec la décennie 1990 comme repère temporel. Ils constatent une mobilisation qui s'étend progressivement à mesure de la disparition de certains acteurs comme CdF ou la montée en compétence d'autres, comme les experts de la DRAC, qui œuvrent à la mise à l'inventaire de certains éléments de l'héritage minier et à l'inscription aux monuments historiques des éléments considérés comme les plus prestigieux. L'article permet également d'analyser cette patrimonialisation sous l'angle des rapports potentiellement conflictuels au sein de cette diversité d'acteurs mobilisés par des intérêts parfois divergents. En effet, les anciens travailleurs souhaitent avant tout préserver la mémoire d'un métier souvent dangereux, de ses techniques et savoir-faire précis, de ses outils singuliers et des mots s'y référant (abattage, boutefeux, lampisterie, briquet...). Pour les équipes municipales, l'enjeu est de reprendre la maîtrise du foncier et de l'image du territoire. Les experts et conservateurs du patrimoine, quant à eux, jouent un rôle de préservation d'éléments architecturaux dont les valeurs historiques et esthétiques concordent avec leur référentiel professionnel. Leur action est singularisée par la mise en avant de leur caractère précurseur et la valorisation de leur rôle de pompiers du patrimoine minier.

Deux conservateurs de la DRAC décrivent d'ailleurs eux-mêmes volontiers leurs initiatives d'alors comme un sauvetage : « Le recensement fut mené dans l'urgence, derrière les bulldozers » (Lefebvre, Liardet<sup>6</sup>, 2009) et comme une démarche venant essentiellement de décisions individuelles. Enfin, le rôle de CdF *via* sa filière locale, les Houillères du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais (HBNPC), apparaît comme atypique puisqu'il fait figure de pionnier en envisageant dès les années 1970 la création d'un musée de la mine en sanctuarisant un site en particulier – la fosse Delloye à Lewarde – tout en encourageant le démantèlement des autres sites. La création du musée de Lewarde, devenu Centre historique minier, révèle alors un rapport au patrimoine, et donc à la sélection des témoignages du passé, assez singulier qui dénote avec les prémices du tout patrimoine. L'article d'Hélène Mélin et Olivier Kourchid insiste cependant moins sur la fonction « vitrine » de ce musée pour CdF qui doit « mettre en scène » (Dorel-Ferré, 2007) l'histoire locale de l'extraction du charbon dans un discours maîtrisé.

- 7 Dans le même temps, une mobilisation ascendante voit donc le jour avec la constitution de collectifs et d'associations d'anciens mineurs (souvent contremaîtres ou ingénieurs, plus rarement des personnes ayant travaillé au fond) pour créer des musées de la mine plus modestes à partir des centres de formation (appelés mines-image), afin de préserver d'anciens lieux de travail, notamment la salle des machines, des pillages et de l'action altérante du temps. L'intention principale qui sous-tend ces actions est la sauvegarde de la mémoire d'un métier, notamment à travers ses artefacts et la transmission d'une mémoire par l'oralité des visites.
- 8 Ces deux dynamiques patrimoniales ne sont pas uniquement à comprendre comme complémentaires malgré une mise en discours récente, construite avec la candidature à l'Unesco, à visée réconciliatrice et œcuménique. Elles ont été sources de conflits ou, en tout cas, de concurrences entre acteurs, en fonction des intérêts qui leur étaient propres, mais aussi en fonction d'appartenance à des partis politiques, comme l'analysent efficacement les deux auteurs. Rappelons également que la création de musées de la mine dans le territoire est particulièrement aléatoire. Ces derniers n'ont pas été planifiés par les collectivités territoriales et sont souvent l'affaire d'individus en fonction des réticences ou des enthousiasmes locaux. Aussi, le rapport de la population à ces traces du passé est-il dès le départ ambivalent entre attachement et rejet, valorisation et effacement. En revanche, ces initiatives répétées en différents points du territoire et, surtout, les actions de la DRAC permettent de faire advenir le patrimoine minier comme une catégorie de l'action publique locale, faisant ainsi évoluer les manières d'envisager ce dernier.

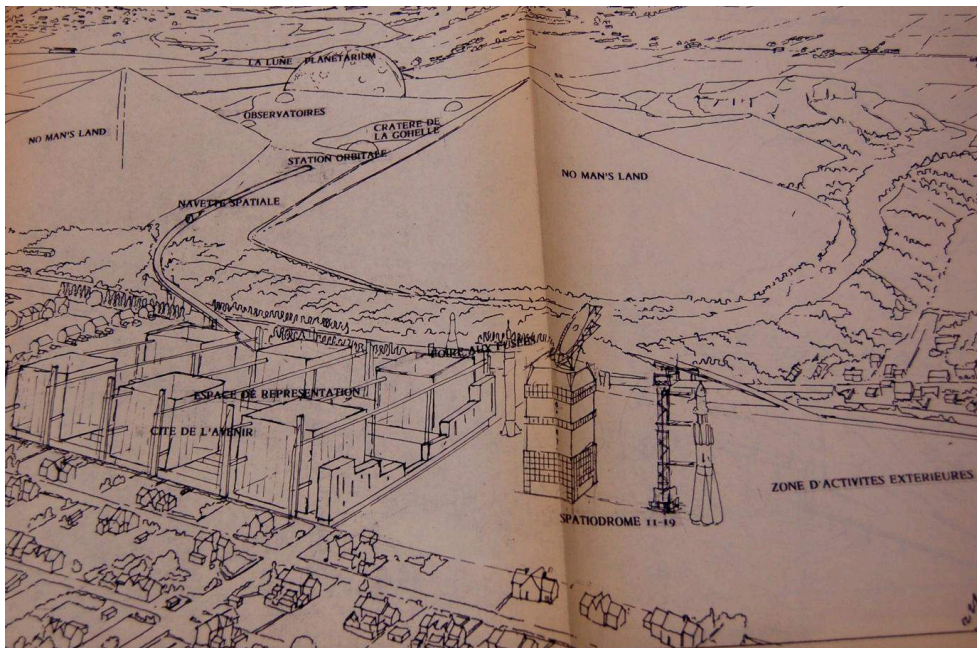
## **Acte 2. Le temps de l'instrumentalisation patrimoniale : un outil équivoque pour penser l'avenir du territoire ?**

- 9 Les trois actes que j'énonce dans cette première partie n'ont pas vocation à être compris comme des temporalités hermétiques les unes aux autres mais plutôt en chevauchement avec des moments de cristallisation ou de généralisation de façons de faire. Ainsi, certaines municipalités, ou élus, ont-elles été pionnières dans leur manière d'envisager non pas uniquement le devenir de certaines friches minières mais aussi le patrimoine<sup>7</sup> comme un instrument pour penser l'avenir du territoire. C'est par exemple le cas de la commune de Loos-en-Gohelle et de Marcel Caron<sup>8</sup> qui a rapidement

envisagé le patrimoine minier comme pouvant faire œuvre de réconciliation entre une population locale et son passé. Il est à l'initiative de la création des Gohelliades en 1984, un événement populaire au cours duquel les habitants sont amenés à rejouer l'histoire minière et qui fait de la base 11/19 le décor d'un spectacle son et lumière annuel jusqu'en 2010. Sans conclure moi-même sur un passé qui deviendrait une valeur refuge ou une patrimonialisation associée à un deuil qui s'opère, il est possible d'analyser ce genre d'événement au prisme de l'identification du rôle spécifique des mémoires collectives dans la remémoration positive et la célébration d'un passé qui met du temps à passer afin de, peut-être, mieux s'en détacher. C'est en tout cas le pari qui est fait par certains élus locaux même si les voies empruntées semblent parfois contradictoires. Impossible de ne pas évoquer le projet de la piste de ski sur le terril de Nœux-les-Mines qui a ouvert en 1996 et qui est toujours en activité aujourd'hui. L'initiative peut paraître saugrenue, mais elle correspond bien à une volonté locale de donner une seconde vie aux vestiges de l'activité houillère. De son côté, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) la Chaîne des Terrils<sup>9</sup> promeut dès les années 1980 les activités de loisirs (randonnées, deltaplane, entre autres) sur ces montagnes de stériles et de schistes et œuvre à faire évoluer les représentations associées aux reliques de l'activité houillère en insistant sur la biodiversité spécifique de ces espaces néo-naturels. Plus ancien et moins connu, évoquons le projet de création d'un parc d'attraction qui devait voir le jour sur la base du 11/19 de Loos-en-Gohelle. En effet, dès 1986, Marcel Caron questionne le devenir de ce site et sollicite des cabinets de conseil pour envisager une nouvelle fonction pour le 11/19. Différents projets de reconversion émergent alors et illustrent pour deux d'entre eux la volonté de faire du carreau de mine un parc de loisir qui proposerait de descendre au fond et visiter une galerie authentique<sup>10</sup>. Quatre ans plus tard, dans le cadre de la première opération de requalification du site grâce au Contrat de plan État-Région (CPER), d'autres scénarii sont élaborés pour l'avenir du 11/19, y compris l'éventualité de raser tous les bâtiments pour, à nouveau, envisager l'installation d'un parc d'attraction mais rappelant la conquête de l'espace<sup>11</sup> cette fois-ci. La figure 1 montre clairement les travaux envisagés : du site initial, il ne reste que les terrils jumeaux, conservés pour leur pouvoir évocateur et leur apparence minérale mais dont l'utilisation n'est sans doute pas envisagée puisqu'ils sont désignés comme *No man's land*.



Figure 1 : Plan de parc d'attraction sur la base du 11/19



Source : Dossier CPER, juin 1990.

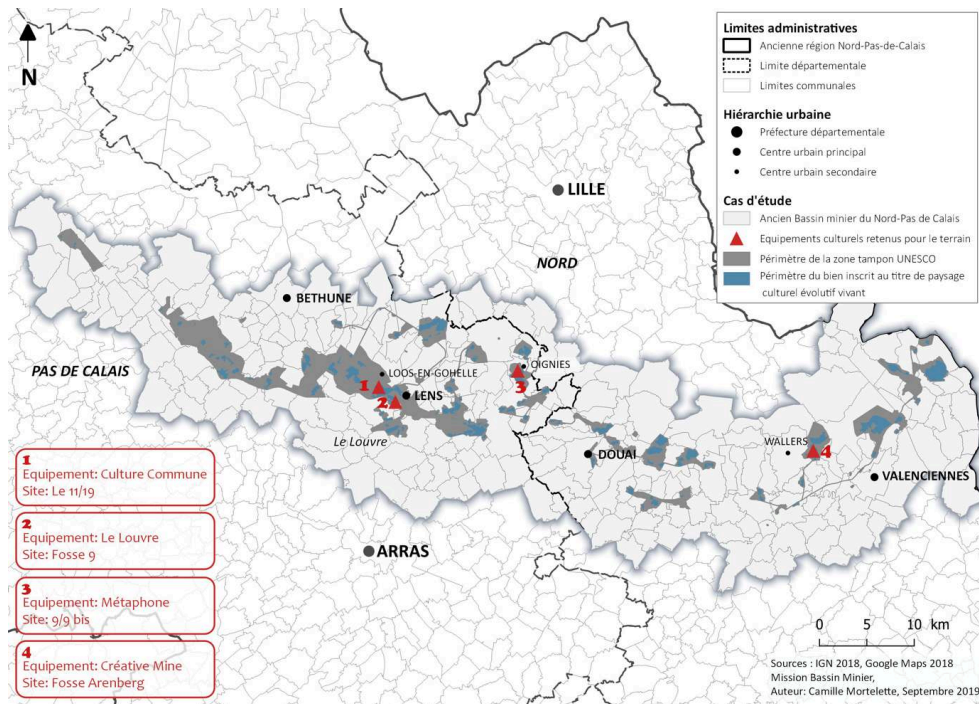
- 10 Qu'ils soient artistiques ou commerciaux, d'autres projets se sont régulièrement succédé sur ce site jusqu'en 2014, date à laquelle le cercle qualité d'Euralens a remis un document de travail sur ses potentialités, proposant par exemple l'installation d'un restaurant panoramique au sommet de la tour d'extraction en béton<sup>12</sup>.
- 11 La présentation de la diversité des petites initiatives naissantes n'a pas vocation à en faire l'inventaire mais bien à en souligner la diversité dans les manières de faire et dans la façon dont le patrimoine minier – et donc le rapport au temps – est envisagé. Ainsi, les musées et actes de commémoration proposent une vision patrimoniale de respect et de déférence pour une activité révolue, qui a largement façonné le territoire, mais aussi pour les hommes et les femmes qui ont travaillé à la mine. Le passé semble être ici une valeur refuge et le futur essentiellement envisagé à partir du maintien d'une mémoire et de l'importance de la transmission. Loisinord, le projet non abouti du 11/19 ou encore les différentes bases de loisir qui ont vu le jour s'inscrivent dans une autre logique de rapport au temps : le présent, l'ici et maintenant hypermoderne (Lipovetsky, 2004) semblent prévaloir à des fins de divertissement notamment.
- 12 Cependant, malgré l'apparente hétérogénéité des initiatives décrites, se dessine déjà une manière d'envisager le patrimoine comme un outil, un levier, voire une ressource (Gumuchian, Pecqueur, 2007) pour le territoire afin de mettre en récit une singularité, une unicité et une identité autour de valeurs positives. Il ne s'agit donc plus uniquement de sauvegarder des éléments bâtis pour préserver une mémoire du travail mais de composer avec cet héritage et de le projeter vers de nouveaux usages. Le futur semble alors jouer un rôle actif dans la manière de valoriser le patrimoine minier. Cette façon d'envisager ce dernier s'est généralisée et prévaut aujourd'hui ; en témoignent les différents projets de reconversion culturelle sur les anciens sites miniers dont le Louvre Lens est l'expression la plus radicale, la récolte vinicole sur les terrils d'Haillicourt ou les événements sportifs comme le raid VTT des Gueules Noires. Le patrimoine et la mémoire sont désormais soumis aux règles de la consommation,

chargés d'une valeur marchande qui se généralise. De même, le patrimoine est vu comme un caractère distinctif permettant l'avantage concurrentiel (Proulx, Tremblay, 2006) pour le territoire, dans le but de l'ouvrir au tourisme et de renforcer son attractivité dans une démarche de marketing territorial. Enfin, il convient de préciser que la dimension ressource du patrimoine n'est pas cantonnée à des fins de promotion territoriale mais a également vocation, pour les acteurs locaux, à réconcilier une population avec son passé. Lors de la Conférence permanente pour le bassin minier<sup>13</sup> (CPBM) tenue en 1996, le patrimoine n'apparaît pas en tant que tel comme une solution. À ce moment-là, les problématiques liées à la sortie du système de concessions minières ou à la santé des habitants prévalent. Cependant, la vie associative et les pratiques culturelles sont bien identifiées dans le livre blanc qui recense les différentes propositions comme leviers de changement social. Il est également fait mention d'une nécessité de se réappropriier la mémoire à partir d'une meilleure connaissance des grands sites miniers que seraient le 11/19 et le CHM, déjà évoqués, le 9/9bis à Oignies et la fosse d'Arenberg à Wallers. Malgré une place apparemment marginale du patrimoine dans les réflexions menées, c'est cette même CPBM qui donne naissance à une idée qui va s'avérer fédératrice : une inscription du bassin minier à l'Unesco.

### **Acte 3. L'inscription Unesco et le temps de la gestion patrimoniale : une mise en ordre de l'action patrimoniale ?**

- <sup>13</sup> La genèse du projet remonte donc à 1996, au moment de la CPBM. Dans le cadre de la rédaction du premier livre blanc, la préparation de fiches de proposition-action a nécessité la mise en place d'ateliers thématiques dont certains étaient en partie animés par des cabinets d'étude<sup>14</sup>. L'un de ces derniers travaillait dans le même temps sur le dossier d'inscription du canal du Midi et des vignobles de Saint-Émilion au titre de paysage culturel à l'Unesco et a émis l'idée de poursuivre la même logique avec le bassin minier. Aujourd'hui, les récits retiennent surtout l'étape suivante, à savoir la sensibilité de Jean-François Caron à cette idée et son intérêt pour la valorisation du patrimoine minier<sup>15</sup> dans la lignée de ce qui avait été initié par son père. Avec l'appui technique de la DRAC, secondée par la Mission Bassin Minier (MBM)<sup>16</sup> et de cabinets d'études comme Objectif Patrimoine<sup>17</sup>, les premières études ont été menées rapidement avec un rapport rendu en 2001 auprès du ministère de la Culture qui a inscrit le territoire sur une liste indicative en 2002. Afin de porter politiquement et techniquement le dossier, l'association Bassin Minier Unesco est créée en 2002, puis officiellement lancée en 2003, avant de devenir Bassin Minier Uni<sup>18</sup>. Cette période de candidature, qui a duré dix ans, a été détaillée par ailleurs (Mortelette, 2019, 2020). Dans le cadre de cette contribution c'est surtout l'après qui m'intéresse en ce qu'elle révèle de l'évolution du rapport au patrimoine.

Figure 2 : Carte du périmètre Unesco et des équipements culturels étudiés



Source : C. Mortelette, 2019.

- 14 Toute inscription d'un bien à l'Unesco s'accompagne d'un plan de gestion pour préserver le statut de patrimoine mondial sur le long terme. Ce plan de gestion constitue un enjeu majeur pour la MBM, car un rapport doit être envoyé tous les six ans au Comité du patrimoine mondial pour faire état de la conservation des biens inscrits. Le plan impose un cadre de partenariat entre différents acteurs qui ont un lien direct avec le patrimoine et sa préservation mais aussi avec le cadre de vie et l'urbanisme afin d'assurer une harmonisation des pratiques. La contrainte principale dans l'élaboration du plan de gestion<sup>19</sup> de l'inscription Unesco élaboré par la MBM est de faire collaborer des acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, qui obéissent à des enjeux très différents, voire opposés, et de le faire en cohérence avec la législation sur le patrimoine et les documents d'urbanisme. Dans ce contexte, la mise en avant d'un effet label de l'Unesco peut faciliter la collaboration des acteurs, notamment des élus. En effet, l'obtention de l'inscription demande une adhésion à un projet commun qui dépasse les enjeux micro-locaux. Démontrer le caractère prestigieux et emblématique de l'inscription pour le territoire incite à considérer la coopération de chacun comme nécessaire. Cette coordination d'acteurs est orchestrée au moyen de dispositifs inédits<sup>20</sup> dont le portage politique est assuré par l'État *via* le préfet de région et par le conseil régional *via* sa présidence. Cet aspect descendant du portage peut constituer une impulsion facilitatrice supplémentaire au travail en équipe.
- 15 Sur le plan technique, afin de compléter ce travail de rapprochement d'acteurs, la MBM a mis en place des comités locaux du patrimoine mondial, notamment auprès des communes de taille modeste qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour engager des services techniques compétents sur ces questions de protection du patrimoine. Ces comités sont co-animés par les sous-préfets d'arrondissement et les référents Unesco élus des agglomérations de Valenciennes, Douai, Lens et Béthune. Il faut néanmoins souligner une présence en pointillés et une participation peu active des

maires à ces comités. En effet, les problématiques patrimoniales et la gestion de l'inscription ne sont plus vécues comme une priorité parmi leurs obligations depuis l'obtention de celle-ci. Enfin, la MBM a mis en place des comités techniques avec ses partenaires institutionnels récurrents. Ces comités techniques regroupent les services de l'État, et se rassemblent tous les mois pour une action de veille territoriale. Ces dispositifs, demandant une interconnaissance et une collaboration, sont alors les supports d'une gouvernance inédite sur le territoire. L'action de la MBM peut donc être vue comme une forme d'aboutissement de la coordination et de la coopération entre acteurs.

- 16 Le plan de gestion fonctionne alors comme une légitimation supplémentaire du bassin minier comme échelon territorial pour l'action publique sans que ce territoire ait une réelle existence institutionnelle. Le patrimoine devient ici une ressource politique et permet d'ouvrir des espaces de dialogue et de coopération intercommunale inédits. Ajoutons que le temps de la gestion patrimoniale est également celui de la rationalisation de l'action succédant à l'urgence ressentie des sauvegardes tous azimuts et la ferveur exprimée lors de la candidature Unesco. Par exemple, avant l'inscription et depuis, plusieurs édifices miniers non protégés ont été inscrits au titre des monuments historiques afin de renforcer la candidature et de continuer à protéger le patrimoine de manière réglementaire. L'inscription Unesco peut donner l'impression erronée d'un parachèvement de l'action patrimoniale locale, présentée comme une conquête de ces quarante dernières années sur les manières de faire et les mentalités. Elle ne garantit pourtant pas la bonne conservation de l'héritage minier patrimonialisé, d'où la nécessité d'une action experte en arrière-fond de l'expression des émotions patrimoniales. D'ailleurs, l'inscription Unesco, notamment par sa célébration, a bel et bien fonctionné comme un aboutissement et semble avoir sonné la fin des mobilisations de grande ampleur. Le temps de la gestion patrimoniale couplé à celui de l'instrumentalisation, qui est toujours d'actualité, sont-ils alors en contradiction avec celui de la mobilisation ? Le sentiment d'urgence a disparu, la perspective d'une conquête ou d'un gain également. À rebours, la MBM alerte régulièrement sur l'identification d'un patrimoine en péril et menacé par la ruine ou les pressions urbaines. La perte ou la peur de la perte d'une inscription sont-elles les nouvelles manières de se référer au patrimoine localement et que disent-elles de nos rapports au temps ? Ici, l'inscription Unesco, par la force de son pouvoir évocateur, semble avoir dilué le rapport présent aux traces du passé dans un futur imaginé comme confortable et prévisible par certains acteurs. Le cadrage de l'action patrimoniale, notamment mise en ordre par le plan de gestion et la gouvernance, et le poids de l'institution inciteraient à faire le pari d'une patrimonialisation stabilisée qui peut rendre difficilement audible les inquiétudes de la MBM. En contrepoint, son travail sur la prise en compte du patrimoine minier dans les plans locaux d'urbanisme, en l'absence de Sites patrimoniaux remarquables aboutis à ce jour, montre que, pour cet acteur, le patrimoine entre aujourd'hui dans des tentatives de rationalisation et de prévoyance d'un futur *a contrario* perçu comme menaçant.

Repères temporels de la patrimonialisation du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais

**1960** Engagement de la planification de la fin de l'exploitation minière

**1984** Ouverture du Centre historique minier de Lewarde

**1990** Fin de l'exploitation minière

1992 Début de l'inventaire mené par la DRAC, premières inscriptions aux MH  
 1998 Conférence permanente du bassin minier  
 2003 Début de la candidature du bassin minier à l'Unesco  
 2012 Inscription du bassin minier comme Patrimoine mondial de l'humanité

- 17 J'ai donc montré l'articulation de trois périodes associées à trois logiques distinguables dans l'action patrimoniale locale qui impliquent des conceptions patrimoniales distinctes, mais ni hermétiquement séparées, ni opposables. En effet, les déclencheurs de la mise en patrimoine local révèlent des discontinuités temporelles et témoignent de rapports au temps singuliers suivant les acteurs et leurs intérêts, mais qui peuvent s'exprimer de manière synchrone comme le montrent les initiatives présentées précédemment. Aussi, il ne semble pas y avoir de régime unifié de la patrimonialisation locale. Les acteurs manifestent des « champs d'expérience » et des « horizons d'attente » (Koselleck, [1990] 2000) particulièrement contrastés selon leur positionnement. Néanmoins, il est également intéressant de souligner la même fonction stabilisatrice de la patrimonialisation à l'intérieur de ces trois logiques temporelles dominantes : il s'agit par le patrimoine de maîtriser un discours, une image et de redonner une représentation valorisante d'une activité, d'une population et d'un territoire. Pour continuer à interroger les temporalités dans la mise en patrimoine de l'héritage minier dans le bassin du Nord et du Pas-de-Calais, je propose à présent de revenir sur les caractéristiques de la catégorie d'inscription « paysage culturel évolutif vivant » du fait, notamment mais pas exclusivement, de la présence des mots « évolutif » et « vivant » dans l'expression.

## Un paysage culturel évolutif vivant. Réflexions sur une catégorie d'inscription au prisme de l'omnipatrimonialisation fragile

- 18 La notion de paysage culturel est rarement abordée de manière centrale en géographie francophone et encore moins la notion de paysage culturel évolutif vivant malgré l'appel d'Édith Fagnoni à interroger cette catégorie d'inscription dans un article de 2015. Pourtant, la définition de l'Unesco de ce que serait ce *paysage culturel*, compris comme une interaction entre les sociétés et leur environnement, est éminemment géographique. Le fait de prendre en compte le caractère habité de ce paysage avec la précision *vivant*, également. Dans ce deuxième axe, je souhaite montrer comment les effets locaux induits par cette catégorie d'inscription s'inscrivent dans le régime de l'omnipatrimonialisation fragile (Atelier de Réflexion Prospective, 2014 ; Djament, 2020), constituent un symptôme de ses paradoxes temporels et rendent difficile l'expression de patrimonialisations alternatives qui échapperaient à la normativité introduite par l'Unesco.

## Le paysage culturel, une inscription englobante ? Sédimentations et cohabitations de grands et de petits patrimoines

- 19 La première partie de cette contribution a montré comment la protection de certains vestiges a été priorisée par rapport à d'autres en fonction de critères historiques et

esthétiques qui sont propres au référentiel professionnel des experts du patrimoine de la DRAC. Aussi, le patrimoine identifié comme prestigieux (demeures patronales, anciens bureaux des compagnies minières) et monumental (chevalements et carreaux de fosse) est-il privilégié pour une inscription aux monuments historiques. Lors du processus de candidature Unesco, la volonté d'inscrire également le patrimoine du quotidien aux côtés de l'héritage le plus monumental et de faire cohabiter patrimoine technique, social et immatériel a été exprimée à la fin du processus d'étude et d'inventaire. Cette ambition a pu être partiellement respectée puisqu'aux côtés des 51 terrils, 21 chevalements et 17 carreaux de mine les plus significatifs, ainsi que de trois bureaux des compagnies minières, ce sont 124 cités, 38 écoles et groupes scolaires, 22 équipements de santé et 7 équipements collectifs ainsi que 3 gares et 54 km de cavaliers qui font partie des biens inscrits. L'aspect immatériel a pourtant dû être laissé de côté, puisque la notion de paysage culturel ne relève que des biens tangibles.

Figure 3 : Une grande diversité d'éléments pour constituer un paysage culturel







De haut en bas : chevalement de Liévin ; tour d'extraction du 11/19 à Loos-en-Gohelle ; cité minière Foch à Hénin-Beaumont ; demeure patronale Mercier, aujourd'hui Hôtel de Ville de Mazingarbe.

Source : C. Mortelette, 2016.

- 20 De même, les exigences de l'Unesco, quant à l'authenticité et l'intégrité des biens inscrits qui garantissent leur valeur exceptionnelle et universelle, ont conduit à n'inscrire que 25 % des traces minières restantes et à élaborer une zone tampon, soit une zone qui protège l'environnement immédiat du bien inscrit en préservant des perspectives visuelles, par exemple. Le paysage culturel évolutif du bassin minier s'exprime donc par un périmètre restreint (observable sur la carte de la figure 2).
- 21 Pourtant, l'appellation « Bassin Minier Patrimoine Mondial » donne bien l'impression que c'est le territoire dans son entièreté qui est inscrit à l'Unesco. De même, le paysage qui est encore largement compris comme ce qui s'offre à la vue de la personne qui regarde dans une dimension panoramique, renforce cet aspect englobant de la catégorie d'inscription. D'autres éléments y contribuent, notamment la médiation de ce patrimoine auprès de la population locale. Les discours élaborés pour rendre compte de l'inscription et favoriser son appropriation par les habitants, permettent de faire cohabiter matériel, immatériel et mémoires même si ce sont des biens physiques qui sont inscrits. En effet, leur grande diversité permet également d'aborder les usages et traditions liés aux édifices et bâtiments, comme la colombophilie, les harmonies minières ou la culture du potager, mais aussi de respecter une pluralité de mémoires liées au temps de l'exploitation : mémoire du travail, de l'immigration mais aussi de l'encadrement patronal, entre autres. De même, la célébration annuelle de l'inscription en différents points du territoire a vocation, grâce à l'événementialisation et la ferveur populaire associée, à nourrir un sentiment d'identité collective territorialisée, le patrimoine minier jouant le rôle de marqueur prépondérant.
- 22 De fait, cohabitent alors différents types de patrimoine, différentes mémoires associées en fonction des groupes sociaux, mais aussi en fonction de l'existence d'un lien intime et/ou familial avec la mine, ainsi que différentes réceptions et appropriations de ce patrimoine. Mes travaux de thèse montrent bien l'ambivalence des affects et



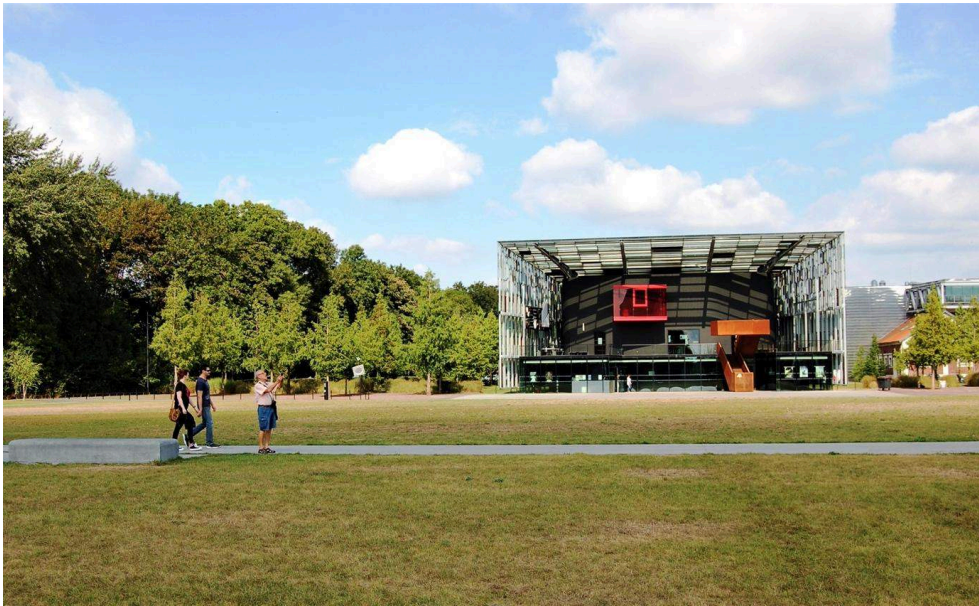
attachements des habitants pour cet héritage minier : du rejet à la valorisation forte en passant par l'indifférence (Mortelette, 2019, 2020). Le paysage culturel du bassin minier serait donc également typique du régime de l'omnipatrimonialisation en englobant les dynamiques patrimoniales les plus anciennes, relatives à une certaine monumentalité, et des conceptions plus récentes de ce qui peut constituer du patrimoine : comme les patrimoines ordinaires relatifs au quotidien. Le paysage culturel permet alors d'associer différentes échelles entre le temps long et géologique du territoire et le temps plus court de son exploitation et de son aménagement par les sociétés. Sur un plan philosophique, il pourrait alors se rapprocher du temps-paysage ou *timescape* (Adam, 1998, citée par Bensaude-Vincent, 2021) qui « met en scène le changement, l'impermanence et la fragilité des constructions humaines » (*ibid.*). Cependant, le caractère surplombant d'une patrimonialisation institutionnelle à la française entre en contradiction avec une réelle prise en considération de « l'hétérogénéité des lignes de temps » (*ibid.*) qui s'expriment dans un paysage qui doit continuer à évoluer. De même, le paysage culturel étant vivant, il comporte une dimension expérientielle qui se rejoue quotidiennement « dans l'épaisseur du présent » (Tornatore, 2019) pour les habitants du territoire. L'omnipatrimonialisation sous-jacente au paysage culturel apparaît alors comme fragile au regard des contradictions qu'elle comporte.

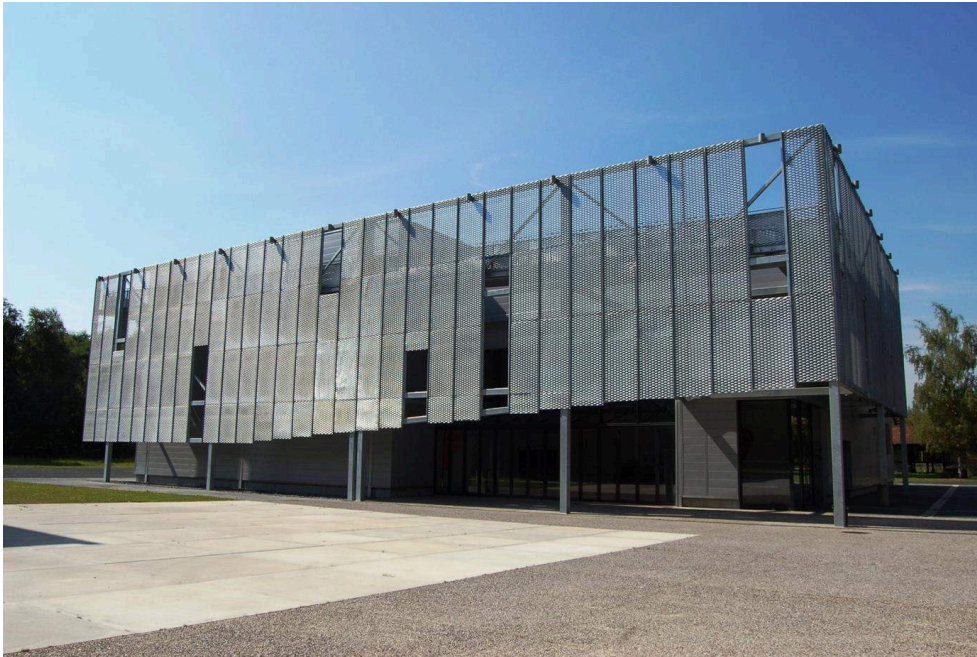
### « Paysage culturel évolutif vivant », de la définition de l'Unesco à la compréhension locale : itinéraire d'une notion et contradictions de l'évolutivité

- 23 Comme le souligne Véronique Zamant dans son article sur le paysage culturel de Rio de Janeiro (Zamant, 2017), la notion de paysage culturel telle que définie par l'Unesco est suffisamment floue pour permettre une adaptation sémantique par les acteurs locaux. Nous pouvons étendre cette analyse au caractère évolutif et vivant du paysage culturel. « Évolutif » signifierait que les paysages culturels sont compris comme étant non figés, reflets d'évolutions passées et à venir. Il s'agirait donc de paysages palimpsestes dont les différentes couches reflèteraient les différentes occupations et aménagements réalisés par les sociétés. En cela, le bassin minier apparaît comme exemplaire du fait d'une industrialisation progressive du territoire selon des logiques de fronts pionniers au gré des découvertes d'affleurements de charbon (Baudelle, 1994). De même, les manières de construire ont évolué. Les maisons des cités minières en sont le témoignage le plus explicite du coron du XIX<sup>e</sup> siècle (habitat en barreau qui se distingue par son aspect linéaire en front de rue et les mitoyennetés) au camus des années 1950 (maison faite de panneaux de béton assemblés en usine et fabriquée de manière sérielle), en passant par les pavillons des cités jardins (fig. 3). Depuis les bâtiments conçus initialement en briques, l'architecture a évolué vers l'usage du béton et de la tôle avec la modernisation de l'exploitation. De ces bâtiments plus récents (lavoirs, cokeries, essentiellement), il ne reste presque plus de traces du fait des démolitions et des jugements esthétiques des années 1970-1980 sur ce type de matériaux. La dimension palimpseste du paysage culturel est donc déjà partiellement escamotée. Cette précision étant faite, c'est surtout sur l'évolutivité en tant que changement à venir que je souhaite resserrer le propos<sup>21</sup>.
- 24 Pour la Mission Bassin Minier, acteur principal du plan de gestion de l'inscription, la dimension évolutive et vivante de ce paysage culturel est surtout comprise comme

devant permettre de concilier protection patrimoniale et développement économique du territoire. Aussi, dans la lignée des projets antérieurs évoqués dans la première partie de cet article, il s'agit pour la mission de ne pas mettre le bassin minier sous cloche et de ne pas le muséifier. Au contraire, les usages nouveaux du patrimoine *via* la requalification de l'existant ou la construction de bâtiments contemporains sur des sites miniers Unesco sont valorisés<sup>22</sup>. Cette acception locale, largement partagée par ailleurs, inscrit les usages du patrimoine comme une ressource pour le territoire. De fait, les projets urbains relatifs à la reconversion culturelle sont, pour notamment deux d'entre eux, particulièrement exemplaires de cette vision comme en témoignent les illustrations de la figure 4.

Figure 4 : Deux équipements culturels contemporains sur des sites miniers Unesco





En haut : le Métaphone, salle de musique actuelle sur le site du 9/9bis à Oignies ; en bas : salle de test et de postproduction sur le site d'Arenberg à Wallers.

Source : C. Mortelette, 2016.

- 25 Néanmoins, l'appréciation de cette évolutivité n'est pas exempte de paradoxes et de contradictions, notamment en ce qui concerne l'aspect du patrimoine Unesco. En effet, conformément aux enjeux d'authenticité et d'intégrité du bien, certaines évolutions apparaissent comme très maîtrisées. C'est par exemple le cas des terrils, parfois partiellement couverts de végétation (fleurs, arbustes bas et bouleaux, notamment) : leur verdissement est régulé afin d'en garder l'aspect minéral et de maintenir une relation explicite avec l'histoire minière et ainsi les distinguer de collines souvent qualifiées de banales. Plus contraignant encore, les façades des unités d'habitation ne peuvent pas être modifiées que ce soit par des travaux de rénovation énergétique (qui ne doivent concerner que l'intérieur des maisons), par la construction d'extensions, par des remplacements de matériaux ou encore par leur entretien. Le remplacement de tuiles rouges par des tuiles noires vernissées, la réalisation de sablage et de jointure blanche entre les briques sont, par exemple, synonymes de mauvaises pratiques, car cela contrevient à l'esthétique originelle des maisons minières<sup>23</sup>. Le respect de ces critères contribue bien sûr à un cadre de vie plus agréable pour les habitants des cités concernées, notamment sur le plan visuel, mais aussi au respect d'un *genius loci* en termes de morphologie urbaine et de cohérence architecturale à l'échelle d'une cité en particulier mais aussi de l'ensemble du territoire. Il convient pourtant de souligner que les choix opérés participent aussi plus ou moins directement à une esthétisation du patrimoine minier, qui peut être analysée comme allant à rebours des mémoires et des modes de vie ouvriers et populaires et davantage soumise aux vellétés de mise en tourisme du territoire. Notons d'ailleurs que le développement du tourisme fait partie intégrante du plan de gestion. De même, ces paysages de carte postale qui se dessinent aujourd'hui dans certaines cités minières donnent une vision finalement assez figée de ce qu'est le patrimoine minier, car les éléments inscrits doivent se conformer aux règles et aux normes édictées, notamment quand des acteurs publics, comme les bailleurs sociaux, sont propriétaires des logements. Par ailleurs, le sort des biens non-

inscrits mais participant de la cohérence de l'inscription Unesco interroge. Sont-ils amenés à être laissés tels quels, voire condamnés à disparaître ? De même, les témoignages d'une histoire minière du temps présent ou récent – c'est-à-dire les bâtiments hérités de l'époque minière mais qui ont connu une évolution après l'exploitation comme les maisons dépareillées<sup>24</sup> – sont typiquement les éléments menacés de disparition car identifiés comme ne correspondant pas aux critères d'authenticité et d'intégrité du bien selon les normes de l'Unesco. Sans aller jusqu'à parler de patrimoine invisibilisé, puisqu'il n'y pas de conscience patrimoniale partagée, il est tout de même possible d'y voir la non-reconnaissance institutionnelle de patrimoines non activés ou d'infrapatrimoines (Jacquot *et al.*, 2022) relatifs à des usages et réappropriations de leurs espaces de vie par les habitants du territoire.

Figure 5 : Exemple de maison dépareillée dans la cité Declercq, Oignies



Source : C. Mortelette, 2017.

- 26 À ce titre, à l'échelle du bassin minier, une grande diversité de dynamiques patrimoniales sont observables dans les cités minières. Certaines, considérées comme emblématiques par les institutions, font l'objet d'une patrimonialisation par désignation très forte et d'investissements plus importants que d'autres. C'est le cas, par exemple, des cités pilotes, démarche lancée en 2010 et portée par la MBM : les bailleurs et les collectivités<sup>25</sup> fonctionnent localement comme des vitrines ou des démonstrateurs d'une action publique coordonnée et investissent la rénovation des cités de manière multidimensionnelle sur les plans urbains, architecturaux et paysagers. D'autres encore, par le maintien et la vitalité d'un tissu social, parfois encouragés par les acteurs patrimoniaux par leurs actions de médiation (MBM et le label Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin, notamment), comme la cité des Provinces de Lens, font l'objet d'une patrimonialisation par appropriation, pour reprendre la

typologie mise au point par Michel Rautenberg (2003), plus marquée que d'autres. Associée à la base du 11/19 de Loos-en-Gohelle au sein de laquelle se trouve Culture Commune, scène nationale du bassin minier du Pas-de-Calais, la cité des Provinces fait l'objet depuis plusieurs années d'actions de médiations patrimoniales et artistiques menées collégialement avec le bailleur social SIA Habitat, le label Pays d'Art et d'Histoire et Culture Commune (Mortelette, 2018). Ces initiatives se sont notamment concrétisées par la création de la maison des artistes et des citoyens en 2017 qui propose des résidences artistiques dans une maison minière de la cité. Néanmoins, il est possible de souligner le défi méthodologique qui s'impose aux acteurs locaux en lien avec le patrimoine et l'aménagement. La démarche de recherche-action menée par Philippe Prost et Lucas Montsaingeon (2020) rend bien compte de ces difficultés à passer d'un paradigme de la conservation à celui de l'adaptation, et l'importance des démarches intégrées et co-construites avec les acteurs locaux.

- 27 Enfin, la patrimonialisation (Gravari-Barbas, 2011) comme régime de patrimonialité qui fait entrer le tourisme comme opérateur de patrimonialisation est également à comprendre comme un facteur important de fragilisation de l'omnipatrimonialisation. Pour le dire autrement, la catégorie « paysage culturel évolutif vivant » – en permettant à la fois une patrimonialisation extensive de l'héritage minier (y compris du patrimoine habité) et une patrimonialisation axée sur la valorisation économique et touristique du territoire – a comme conséquence de faire jouer au patrimoine minier deux rôles difficilement conciliables : à la fois opérateur de réconciliation d'une population avec son passé, avec la promesse d'un retour de la fierté, grâce à la reconnaissance symbolique de la valeur de tout un territoire et de son histoire, et opérateur de positionnement du bassin minier à une échelle internationale par l'effet label de l'Unesco. Ces deux injonctions *a priori* contraires poussent l'action publique locale à prendre des résolutions parfois contradictoires entre rigidité et flexibilité, contraintes et permissions, amélioration d'un cadre de vie pour les habitants et projets urbains qui bouleversent leur quotidien et leurs usages. Ainsi, derrière la vision et le discours très consensuels d'une patrimonialisation Unesco, émergent à nouveau les possibilités du conflit, ou en tout cas de la contestation, contribuant ainsi à une fragilisation d'une omnipatrimonialisation sans appropriation (Gravari-Barbas, Renard, 2010) ou désappropriée. Évoquons par exemple le cas de l'îlot Parmentier, qui fait face au Louvre Lens, transformé en hôtel quatre étoiles et, par extension, la requalification de l'îlot adjacent en écoquartier quelques années plus tard qui a conduit à l'éviction des locataires dont certaines inquiétudes et résistances ont été médiatisées par la presse locale<sup>26</sup>. De même, lorsque les habitants se plaignent d'une sensation d'être revenus au temps des mines en raison des conditions de rénovation de leur logement (Mortelette, 2020), alors on retrouve certains effets pervers de la patrimonialisation Unesco avec une recherche d'authenticité qui conduit parfois au simulacre comme c'est le cas à Luang Prabang (Berliner, 2010). Cette inscription dépasse donc la typologie dichotomique de la rupture patrimoniale institutionnelle et de la continuité des patrimoines sociaux (Rautenberg, 2003) du fait d'une appropriation inégale de l'inscription par les habitants (Mortelette, 2018, 2020) qui contribue à la fragilité de cette omnipatrimonialisation. De même, l'apparente concordance des temps permise par la catégorie « paysage culturel évolutif vivant » cache mal des discordances des temps (Charle, 2011) locales avec des rapports au temps et des valeurs associées au patrimoine qui ne coïncident pas toujours entre acteurs nationaux et locaux, d'une part, et entre acteurs institutionnels et habitants, d'autre part. En ne permettant pas

d’embrasser l’ensemble des transformations d’un patrimoine habité et en introduisant une discontinuité temporelle dans la continuité des modes d’occupation du territoire, la patrimonialisation Unesco entre alors en conflit avec les temporalités habitantes mais aussi avec leur pouvoir d’action sur le paysage. En rétrécissant ce pouvoir d’action des habitants et leur valorisation d’usages quotidiens (Issot, 2023) du patrimoine, l’inscription Unesco et sa gestion semblent en partie échouer à faire advenir un paysage culturel réellement évolutif et vivant.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- ATELIER DE RÉFLEXION PROSPECTIVE (ARP), 2014. *Nouveaux défis pour le patrimoine culturel. Rapport final*, dirigé par M. Gravari-Barbas. En ligne : [https://chaire-unesco-culture-tourisme.pantheonsorbonne.fr/sites/default/files/inline-files/Rapport\\_final04\\_14\\_0.pdf](https://chaire-unesco-culture-tourisme.pantheonsorbonne.fr/sites/default/files/inline-files/Rapport_final04_14_0.pdf)
- BASCHET J., 2018. *Défaire la tyrannie du présent. Temporalités émergentes et futurs inédits*, Paris, La Découverte, coll. L’horizon des possibles.
- BAUELLE G., 1994. *Le système spatial de la mine : l’exemple du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais*, thèse de doctorat de géographie, dirigée par Philippe Pinchemel, Université Paris-1, 1994.
- BENSAUDE-VINCENT B., 2021. *Temps-paysage : Pour une écologie des crises*, Paris, Le Pommier.
- BERGERON L., DOREL-FERRÉ G., 1996. *Le patrimoine industriel. Un nouveau territoire*, Paris, LIRIS.
- BERLINER D., 2010. « Perdre l’esprit du lieu », *Terrain* 55, p. 90-105.
- CHARLE C., 2011. *Discordance des temps. Une brève histoire de la modernité*, Paris, Armand Colin, coll. Le temps des idées.
- DAVIET S., 2006. « L’évolution du concept de reconversion : de la substitution d’activité au redéveloppement des territoires » in Daumalin X. *et al.*, *Territoires européens du charbon : Des origines aux reconversions*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, p. 243-255. En ligne : <http://books.openedition.org/pup/6288>
- DJAMENT G., 2020. « La patrimonialisation du logement social, observatoire de l’omnipatrimonialisation fragile », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère* 8. DOI : <https://doi.org/10.4000/craup.4776>
- DOREL-FERRÉ G., 2007. « Introduction », numéro thématique « Patrimoine industriel », *Historiens & Géographes* 398.
- EDELBLUTTE S., 2012. *Paysages et territoires de l’industrie en Europe : héritages et renouveau*, Paris, Ellipses.
- FAGNONI É., 2015. « L’industrie versus patrimonialisation : questionnement autour d’une transition vers une économie culturelle », *Bulletin de l’Association de géographes français* 92/4, p. 556-564.
- FAGNONI É., 2004. « Amnéville, de la cité industrielle à la cité touristique : quel devenir pour les territoires urbains en déprise ? », *Mondes en développement* 1/125, p. 51-66.

- GRAVARI-BARBAS M., 2012. « Tourisme et patrimoine, le temps des synergies ? » in Khaznadar C. (dir.), *Le patrimoine oui, mais quel patrimoine ?* Paris, Babel, coll. Internationale de l'imaginaire, p. 375-399.
- GRAVARI-BARBAS M., 2011. *Patrimondialisation et territoire. Définition et analyse du « régime de patrimonialité » contemporain*, CIST2011/Fonder les sciences du territoire, Paris, Collège international des sciences du territoire (CIST), novembre 2011, p. 191-193. En ligne : hal-01353323
- GRAVARI-BARBAS M. (dir.), 2020. *Le Patrimoine mondial. Mise en tourisme, mise en images*, Paris, L'Harmattan, coll. Géographie et cultures.
- GRAVARI-BARBAS M. (dir.), 2005. *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- GRAVARI-BARBAS M., RENARD C., 2010. « Une patrimonialisation sans appropriation ? Le cas de l'architecture de la reconstruction au Havre », *Norois*, 217, p. 57-73.
- GUMUCHIAN H., PECQUEUR B., 2007. *La ressource territoriale*, Paris, Anthropos Economica.
- HARTOG F., 2003. *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, coll. La Librairie du XXI<sup>e</sup> siècle.
- HOLZ J.-M., 1988. *La Ruhr : crise, reconversion et dynamique régionale*, thèse de doctorat, Université de Metz.
- ISSOT N., 2023. « Vers une méthode de réhabilitation des grands ensembles plus respectueuse des habitants et des valeurs d'usages. Le cas d'Ancely, à Toulouse », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère* 19. En ligne : <http://journals.openedition.org/craup/13598> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/craup.13598>
- JACQUOT S., 2010. « Déqualification, sécurisation et éviction au service de la réappropriation du centre historique de Gênes », *Norois*, 217, p. 29-39.
- JACQUOT S., MORELLE M. et SAMÉ EKOBO M., 2022. « Repérer les patrimoines dans les villes du Sud : dialogue à partir de Valparaiso et de Yaoundé » in Peyroux É. et al., *Développement, changements globaux et dynamique des territoires. Théories, approches et perspectives de recherche*, Londres, ISTE éditions, p. 83-97.
- KOURCHID O., MÉLIN H., 2002. « Mobilisations et mémoire du travail dans une grande région : le Nord-Pas-de-Calais et son patrimoine industriel », *Le Mouvement Social* 199/2, p. 37-59.
- KOSSELCK R., [1990] 2000. *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- LEFEBVRE A., LIARDET O., 2009. « Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, une campagne de protection exceptionnelle en 2009 », *Revue du CILAC* 55, p. 4-17.
- LIPOVETSKY G., 2004. *Les temps Hypermodernes*, avec la participation de Sébastien Charles, Paris, Grasset, coll. Nouveau collège de philosophie.
- LUXEMBOURG C., 2014. *Métamorphoses des villes industrielles. Vivre la ville désindustrialisée*, Paris, L'Harmattan.
- MELÉ P., 2004. « Habitants mobilisés et devenir d'un espace patrimonial ? », *Géocarrefour* 79/3, p. 223-230.
- MÉLIN H., 2005. « La mobilisation patrimoniale dans le bassin minier Nord - Pas-de-Calais, entre construction symbolique et développement local. Réflexion sur la temporalité et le patrimoine »

in Gravari-Barbas M., *Habiter le patrimoine : Enjeux, approches, vécu*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 581-598. En ligne : <http://books.openedition.org/pur/2295>

MORTELETTE C., 2020. « La patrimonialisation de l'héritage minier dans le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais : réconcilier la population avec son passé ? », *Les Cahiers de la Recherche architecturale, urbaine et paysagère* 7. En ligne : <http://journals.openedition.org/craup/3828> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/craup.3828>

MORTELETTE C., 2019. Reconversion d'anciens sites miniers en lieux culturels. Enjeux territoriaux et appropriation dans le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, thèse de doctorat de géographie, Université d'Artois.

MORTELETTE C., 2018. « "Ici et là dans la cité des Provinces". Co-construction de la médiation patrimoniale et revalorisation d'une cité minière (Lens, France) » in Auclair É., Hertzog A. et Poulot M.-L., *De la participation à la co-construction des patrimoines urbains. L'invention du commun*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2018.

PROST P., MONSAINGEON L., 2020. « Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, un patrimoine évolutif et vivant », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère* 7. DOI : <https://doi.org/10.4000/craup.3786>

PROULX M.-U., TREMBLAY D., 2006. « Marketing territorial et positionnement mondial », *Géographique, économie, société* 2/8, p. 239-256.

RABIER J.-C., 2002. *La remonte*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

RAUTENBERG M., 2003. *La rupture patrimoniale*, Bernin, À la croisée, p. 173.

TAICLET A.-F., 2015. « Du passé, faisons table rase ? La controverse patrimoniale comme révélateur de luttes d'appropriation de l'espace », *Lien social et Politiques* 73, printemps, p. 15-32. DOI : <https://doi.org/10.7202/1030949ar>

TORNATORE J.-L. (dir.), 2019. *Le Patrimoine comme expérience. Implications anthropologiques*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. Ethnologie de la France et des mondes contemporains.

VESCHAMBRE V., 2008. *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

VESCHAMBRE V., 2007. « Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales », *Annales de géographie* 656/4, p. 361-381.

VIVANT E., 2007. « L'instrumentalisation de la culture dans les politiques urbaines : un modèle d'action transposable ? », *Espaces et sociétés* 131, p. 49-66. DOI : <https://doi.org/10.3917/esp.131.0049>

ZAMANT V., 2017. « Le paysage culturel, entre préservation et développement. Les enjeux institutionnels de la patrimonialisation du paysage de Rio de Janeiro », *L'Information géographique* 81/2, p. 94-120.

## NOTES

1. Actes des débats publics des Assises du bassin minier, 1995-1996, archives Région, cote ET2233.
2. L'avènement d'un paysage industriel total, pour reprendre les mots de Jean-Claude Rabier (Rabier, 2002), peut être situé vers les années 1930 et les démolitions des bâtiments liés à l'activité extractrice ont commencé dans les années 1970. L'urbanisation des années 1980-1990,



caractérisée par le développement important de zones franches pour pallier vacance urbaine et chômage important, est également à prendre en compte dans l'évolution paysagère et structurelle du territoire.

3. Dans une approche constructiviste, nous postulons que la patrimonialisation est un processus évolutif lié à des changements de regard d'une société ou d'un groupe sur son héritage.

4. Je pense notamment ici à François Hartog, François Ascher, David Harvey ou Edward Soja.

5. Cette thèse s'est notamment appuyée sur des entretiens semi-directifs avec des acteurs du patrimoine et de l'aménagement à différents échelons de compétences (Région, DRAC, Département, Mission Bassin Minier, Label Pays d'Art et d'Histoire de Lens Liévin, entre autres), avec des riverains de quatre anciens sites miniers (la base 11/19 de Loos-en-Gohelle, la fosse 9 de Lens, le 9/9 bis à Oignies et la fosse Arenberg à Wallers), l'étude de documents produits par l'acteur en charge du plan de gestion de l'inscription Unesco (Mission Bassin Minier) et par la consultation des archives régionales.

6. Recenseurs des Monuments Historiques de la DRAC du Nord-Pas-de-Calais.

7. Au sens développé par Elsa Vivant (Vivant, 2007), le patrimoine est ici considéré comme un outil de l'action publique locale, notamment dans le cadre de projets urbains.

8. Maire PS de la commune de 1977 à 2001, père de Jean-François Caron, élu EELV local, qui également été maire de la commune entre 2001 et 2023.

9. Dont Jean-François Caron est une cheville ouvrière, il convient de le préciser.

10. Idée finalement refusée par Charbonnages de France pour des raisons de sécurité mais aussi commerciales – en effet, ceux-ci voulaient capter et commercialiser le grisou à des fins de production d'énergie. Archives de la Région, cote 201W736.

11. Archives de la Région, cote 230W772.

12. Livret Euralens n° 3, « Quel avenir métropolitain pour la base 11/19 ? », CR du Cercle qualité du 19 juin 2014. Le projet de restaurant n'a pas abouti depuis.

13. La CPBM a rassemblé le temps de plusieurs ateliers des habitants, techniciens, responsables associatifs, élus locaux, chefs d'entreprises ou universitaire afin de réfléchir collectivement à l'après-charbon et d'imaginer des solutions contenues dans un livret blanc édité par la Région : [https://cdn.s-pass.org/SPASSDATA/attachments/2020\\_11/04/73177-livre-blanc-acte-1-une-ambition-partage-e-pour-l-apre-s-charbon-1998.pdf](https://cdn.s-pass.org/SPASSDATA/attachments/2020_11/04/73177-livre-blanc-acte-1-une-ambition-partage-e-pour-l-apre-s-charbon-1998.pdf)

14. Cette genèse du projet m'a été détaillée par Colette Dréan, chargée du patrimoine à la DRAC, pendant un entretien en janvier 2014.

15. Il est à l'origine de la formation du CPIE de la Chaîne des Terrils.

16. Jeune association intercommunale, créée dans le cadre d'un contrat de plan État-Région en 2000, suite aux préconisations de la Conférence Permanente du Bassin Minier. Elle a pour objet d'être un appui technique et urbanistique au service des communes minières.

17. Ces acteurs, rassemblés en un comité de suivi se sont réunis régulièrement jusque dans les années 2000. Archives de la Région, Cote 340W72.

18. L'utilisation du mot « Unesco » étant protégée par l'institution.

19. Document qui recense les orientations édictées par le Comité du patrimoine mondial et en propose des traductions opérationnelles à l'échelle du bien inscrit. Le plan de gestion a pour objet de parvenir à concilier protection patrimoniale et paysagère, d'une part, et conception de nouveaux aménagements, d'autre part.

20. Comme la Conférence permanente du bassin minier patrimoine mondial qui a lieu tous les deux ans.

21. À la distinction des paysages culturels évolutifs reliques, le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais prend en compte des dynamiques actuelles et futures.

22. Dès lors que les critères d'authenticité et d'intégrité des biens sont respectés dans ces projets.

23. Sur ce sujet, une publication est en cours d'évaluation pour le numéro spécial « Paysages industriels en transition : adaptations, héritages, banalisations » du *Bulletin de l'Association de géographes français* coordonné par Édith Fagnoni et Simon Edelblutte.

24. Les occupants de maison minière, devenus propriétaires de leur bien, ont régulièrement ajouté un parement en brique ou en crépi à la façade pour distinguer deux logements, deux familles, au sein d'une même unité d'habitation, donnant ainsi naissance à des maisons dépareillées.

25. Voir le bilan à mi-parcours rédigé par la MBM en 2017. En ligne : <https://www.missionbassinminier.org/wp-content/uploads/Bilan-cites-pilotes-du-Bassin-minier-2017.pdf>

26. « Face au Louvre-Lens, ces maisons des mines qui deviendront hôtel 4 étoiles », *La Voix du Nord*, janvier 2015. En ligne : <https://www.lavoixdunord.fr/art/region/face-au-louvre-lens-ces-maisons-des-mines-qui-deviendront-ia0b0n2617155>

---

## RÉSUMÉS

Cette contribution propose l'analyse des temporalités de la patrimonialisation de l'héritage minier dans le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais à partir d'un travail de thèse réalisé entre 2013 et 2019, de retours réguliers sur le terrain depuis associés au maintien d'une veille sur les politiques patrimoniales menées. Je tenterai dans un premier temps d'identifier comment la mise en patrimoine de l'héritage minier, observée sur un temps long, permet de faire émerger différentes logiques et moteurs de mise en patrimoine en fonction des jeux d'acteurs et des enjeux d'échelles tout en gardant une fonction stabilisatrice. La deuxième partie consiste plutôt à réfléchir sur la catégorie d'inscription Unesco « paysage culturel évolutif vivant », qui comporte un paradoxe temporel, et de la faire dialoguer avec des propositions conceptuelles comme l'omnipatrimonialisation, le temps-paysage et la patrimonialité. Ces deux axes de réflexion ont été pensés comme complémentaires pour envisager les nouvelles temporalités du patrimoine dans le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.

This contribution analyzes the temporality of the patrimonialization of mining heritage in the Nord and Pas-de-Calais mining basin, based on thesis work carried out between 2013 and 2019, and regular fieldwork since then, combined with ongoing heritage policies. I will first attempt to identify how the patrimonialization of the mining heritage, observed over a long period of time, helps to differentiate logics and drivers for heritage development, depending on the play of and scale issues, while at the same time retaining a stabilizing function. The second part is to reflect on the Unesco category of "continuing cultural landscape" which involves a temporal paradox, and to put it in dialogue with conceptual propositions such as omnipatrimonialization, landscape-time and patrimonialism. These two lines of thought were conceived as complementary to consider the new temporalities of heritage in this area.

Esta contribución analiza la temporalidad de la evolución patrimonial del patrimonio minero en las cuencas carboníferas de las regiones francesas del Norte y Pas-de-Calais, a partir de una tesis realizada entre 2013 y 2019 (trabajo de campo regular y seguimiento de las políticas patrimoniales). En primer lugar, intentaré identificar cómo el legado del patrimonio minero, observado durante un largo período de tiempo, permite la aparición de diferentes lógicas y

motores para el patrimonio, dependiendo de la interacción de los actores y de cuestiones de escala, al tiempo que conserva una función estabilizadora. La segunda parte del proyecto examinará la categoría de nombramiento de la Unesco en términos de “paisaje cultural vivo en evolución”, que implica una paradoja temporal. Esta será puesta a dialogar con propuestas conceptuales como la omnipatrimonialización, el paisaje-tiempo y el patrimonio. Estas dos líneas de pensamiento pretenden complementarse para examinar las nuevas temporalidades del patrimonio en las cuencas carboníferas de las regiones Norte y Pas-de-Calais.

## INDEX

**Mots-clés** : patrimoine mondial, Unesco, patrimonialisation, paysage culturel évolutif, bassin minier

**Palabras claves** : patrimonio mundial, Unesco, valorización del patrimonio, paisaje cultural en evolución, cuenca carbonífera

**Keywords** : world heritage, Unesco, patrimonialization, continuing cultural landscape, Nord-Pas de Calais Mining Basin

## AUTEUR

**CAMILLE MORTELETTE**

Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine, UMR 5194 PACTE  
camille.mortelette@gmail.com